



Prilly, le 5.2.2024

Question complémentaire à la réponse à l'interpellation 05-2023 :

De 2018-2021 j'ai représenté la commune de Prilly au Conseil de Fondation de ^{P'ETS}Primeroche. Or, plusieurs personnes âgées entrant en EMS n'avaient pas encore d'allocation d'impotence et cela posait des problèmes financiers et administratifs à la Fondation. Je sais par ailleurs que les personnes suivies par les CMS n'ont pas toujours non plus cette aide financière.

Qu'en est-il de cette problématique ?

Merci à la Municipalité de se renseigner afin de savoir si ce problème est encore d'actualité et, cas échéant, de mettre en place avec les différents acteurs, les actions nécessaires.

Pour le PSIG : P. Clivaz Luchez

Clivaz Luchez